

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06-895

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉAL DULMAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

QUE lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil de la Municipalité de Wickham a adopté le règlement numéro 2019-06-895 intitulé « **Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux** ». L'objet de ce règlement est de modifier la règle 7 de l'annexe A du règlement 2012-11-729 concernant la sobriété.

QU'une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2019.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier